

COMMUNIQUE

Portant ouverture du concours direct d'admission d'élèves sous-officiers (ESOA) à l'Ecole de l'Armée de l'Air (EAA) pour l'année académique 2026.

L'Etat-major général des Armées communique :

Le recrutement des élèves sous-officiers devant constituer la 16^e promotion du Brevet Elémentaire de l'Ecole de l'Armée de l'air (EAA), s'effectuera par voie de concours direct prévu durant les mois de mars et de mai 2026 selon un calendrier fixé par le Chef d'état-major général des Armées.

I- CONDITIONS D'ADMISSION

Le concours est ouvert aux jeunes sénégalais des deux sexes, civils et militaires servant pendant la dure légale (PDL), remplissant les conditions suivantes :

- être célibataire sans enfant ;
- être bien noté et autorisé à concourir par le Chef d'état-major général des Armées pour les candidats PDL ;
- être titulaire, au moment de l'entrée, du baccalauréat scientifique ou technique pour les spécialités aérostructure, armement bord, avionique, contrôleur aérien, servitudes, transmission air et vecteur ; ou de tout autre baccalauréat (littéraire, science fondamentale, techniques quantitatives d'économie et de gestion...) pour les spécialités administration air, fusilier de l'air, gestionnaire technique, hydrocarbures, sécurité incendie et sauvetage ;
- être reconnu apte physiquement par un médecin militaire ;
- être âgé de 18 ans au moins et de 23 ans au plus au 31 décembre 2026.

Le profil médical minimum exigé est le suivant :

S I G Y C O P
2 2 2 4 3 2 2

La candidature sous réserve du baccalauréat est acceptée.

II- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats de nationalité étrangère peuvent être admis à l'EAA sur demande de leurs gouvernements respectifs, en liaison avec les autorités sénégalaises. Ils doivent remplir les mêmes conditions que les candidats sénégalais.

Les candidatures seront soumises en ligne sur le site www.concours.eaa.sn. Les candidats devront télécharger en format PDF sur ladite plateforme ou en présence physique au niveau des bureaux de garnison des zones militaires.

Pour les dépôts en ligne, les candidats devront télécharger en format PDF sur ladite plateforme les documents suivants :

- ❖ un formulaire de demande adressé au ministre des Forces armées à télécharger sur la plateforme concours.eaa.sn ;
- ❖ une copie certifiée conforme du baccalauréat ou certificat d'inscription en classe de Terminale scientifique ou technique pour les spécialités aérostructure, armement bord, avionique, contrôleur aérien, servitudes, transmission air et vecteur ;
- ❖ une copie certifiée conforme du baccalauréat ou certificat d'inscription en classe de Terminale littéraire, techniques quantitatives d'économie et de gestion..., pour les spécialités administration air, fusilier de l'air, gestionnaire technique, hydrocarbures, sécurité incendie et sauvetage ;

III- EPREUVES DU CONCOURS

Le concours comporte :

- des épreuves pratiques d'aptitude physique dont le barème est fixé en annexe I ;
- des épreuves écrites d'instruction générale du niveau du baccalauréat conformément à l'annexe II du présent communiqué.

Les épreuves physiques auront lieu les **samedi 28 et dimanche 29 mars 2026**.
Les épreuves écrites se feront les **samedi 30 et dimanche 31 mai 2026**.

Pour le général d'armée Mbaye CISSE,
Chef d'état-major général des Armées.

Et par délégation

Le général de division Magatte NDIAYE,
Sous-chef d'état-major général des Armées.



- ❖ un certificat d'aptitude médicale datant de moins de trois mois, délivré par un médecin militaire et attestant du profil exigé.
- ❖ une copie légalisée de la carte d'identité nationale ;

Les documents suivants seront demandés aux candidats admissibles à l'issue des épreuves.

- ❖ un extrait de naissance datant de moins de trois mois ;
- ❖ un extrait du casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois mois ;
- ❖ une copie légalisée du certificat de nationalité sénégalaise ;
- ❖ une photo d'identité datant de moins de six mois.

Pour les dépôts physiques les candidats devront fournir l'ensemble des pièces constituant le dossier de candidature :

- ❖ une demande manuscrite adressée au ministre des Forces armées sur papier libre précisant le cursus d'enseignement et le centre d'examen souhaité pour les candidats civils
- ❖ une demande manuscrite d'autorisation du Chef d'état-major général des Armées pour les candidats militaires ;
- ❖ une copie certifiée conforme du baccalauréat ou certificat d'inscription en classe de Terminale scientifique ou technique pour les spécialités aérostructure, armement bord, avionique, contrôleur aérien, servitudes, transmission air et vecteur ;
- ❖ une copie certifiée conforme du baccalauréat ou certificat d'inscription en classe de Terminale littéraire, techniques quantitatives d'économie et de gestion,..., pour les spécialités administration air, fusilier de l'air, gestionnaire technique, hydrocarbures, sécurité incendie et sauvetage ;
- ❖ une copie légalisée de la carte d'identité nationale ;
- ❖ une copie légalisée du certificat de nationalité sénégalaise ;
- ❖ un extrait du casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois mois ;
- ❖ un extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
- ❖ une photo d'identité récente ;
- ❖ un certificat de visite médicale, datant de moins de trois mois, délivré par un médecin militaire et comportant le SYGYCOP minimum requis.

Pour les dépôts en ligne, le paiement des frais d'inscription se fera directement sur la plateforme concours.eaa.sn à l'aide des applications de transfert d'argent (Orange money, Wave, KPay...). Le montant des frais d'inscription s'élève à **5100 FCFA**.

Pour les dépôts physiques, le paiement des frais d'inscription se fera par dépôt sur le compte du Centre comptable des Armées (n° SN094 01001100339209004 84) domicilié à ECOBANK. Le montant des frais d'inscription s'élève à **5000 FCFA**.

L'inscription au concours ainsi que le dépôt des dossiers se feront en ligne sur le site : www.concours.eaa.sn ou en présence physique au niveau des bureaux des garnisons des zones militaires **au plus tard le vendredi 27 février 2026**.

A l'issue du concours, les candidats admissibles inscrits sur la plateforme en ligne seront invités à présenter le dossier physique complet de candidature.

La commission de centralisation et de vérification des candidatures sera à la charge de l'EAA qui transmettra la liste des candidats dont les dossiers sont conformes à la Division gestion formation de l'Etat-major général des Armées au plus tard le vendredi 13 mars 2026.

La liste définitive des candidats autorisés à concourir sera fixée par arrêté du ministre des Forces armées.

Cette liste sera affichée dans les bureaux de garnison des zones militaires de Dakar, Thiès, Saint-Louis, Ziguinchor et Kaolack ainsi que sur le site de l'EAA (eaa.sn).

Les candidats se présenteront les jours du concours munis de leur convocation et pièce d'identité.

~~-----3422~~
 ANNEXE I AU COMMUNIQUE N° _____ /EMGA/RH/DGF DU 04 DEC. 2025
BAREME DES EPREUVES PHYSIQUES DU CONCOURS D'ADMISSION D'ELEVES
SOUSS-OFFICIERS A L'ECOLE DE L'ARMEE DE L'AIR (EAA), 2026

GARCONS

Note/20	100m	1000m	Hauteur	Longueur	Poids 05kg	Grimper 05m
20	11"5	3'15"	1m 55	6m 00	12m 00	7"0
19	11"6	3'20"	1m 52	5m 90	11m 90	7"5
18	11"7	3'24"	1m 49	5m 80	11m 75	8"0
17	11"8	3'30"	1m 47	5m 70	11m 55	8"5
16	11"9	3'35"	1m 45	5m 60	11m 35	9"0
15	12"0	3'40"	1m 42	5m 50	10m 80	9"5
14	12"2	3'45"	1m 39	5m 40	10m 60	10"0
13	12"4	3'50"	1m 36	5m 30	10m 30	10"5
12	13"0	3'55"	1m 33	5m 20	10m 00	11"0
11	13"2	4'00"	1m 30	5m 10	09m 80	11"5
10	13"4	4'05"	1m 27	5m 00	09m 60	12"0
09	13"6	4'10"	1m 24	4m 95	09m 30	13"0
08	13"8	4'15"	1m 21	4m 75	09m 00	14"0
07	14"0	4'20"	1m 18	4m 65	08m 80	15"0
06	14"2	4'25"	1m 15	4m 55	08m 50	16"0
05	14"4	4'30"	1m 12	4m 45	08m 40	17"0
04	14"6	4'35"	1m 09	4m 40	08m 30	18"0
03	14"8	4'40"	1m 06	4m 30	08m 20	19"0
02	15"0	4'45"	1m 03	4m 25	08m 10	20"0
01	15"2	4'50"	1m 00	4m 15	08m 00	21"0
00	15"4	4'55"	0m 95	4m 14	07m 90	22"0

FILLES

Note/20	100m	1000m	Hauteur	Longueur	Poids 05kg	Grimper 05m
20	13"8	3'17"	1m 50	5m 40	09m 50	9"2
19	13"9	3'19"	1m 49	5m 30	09m 30	9"5
18	14"0	3'21"	1m 48	5m 20	09m 10	10"0
17	14"1	3'25"	1m 46	5m 10	08m 90	10"5
16	14"2	3'30"	1m 43	5m 00	08m 70	11"0
15	14"4	3'35"	1m 41	4m 90	08m 50	11"5
14	14"6	3'40"	1m 39	4m 80	08m 30	12"0
13	14"8	3'45"	1m 37	4m 70	08m 10	12"5
12	14"9	3'50"	1m 35	4m 60	07m 95	13"0
11	15"0	3'55"	1m 32	4m 50	07m 75	13"5
10	15"2	4'00"	1m 29	4m 40	07m 55	14"0
09	15"4	4'05"	1m 26	4m 30	07m 45	15"0
08	15"6	4'10"	1m 23	4m 20	07m 35	16"0
07	15"8	4'15"	1m 20	4m 10	07m 25	17"0
06	16"0	4'20"	1m 17	4m 00	07m 15	19"0
05	16"1	4'25"	1m 14	3m 80	07m 10	20"0
04	16"2	4'30"	1m 11	3m 40	07m 05	21"0
03	16"4	4'35"	1m 08	3m 30	07m 00	22"0
02	16"6	4'40"	1m 05	3m 20	06m 95	23"0
01	16"8	4'45"	1m 02	3m 10	06m 90	24"5
00	16"9	4'46"	1m 00	3m 09	6m 85	25"00

Tout candidat ayant une moyenne inférieure à cinq sur vingt (05/20) à l'ensemble des épreuves est éliminé. En conséquence, il ne sera pas autorisé à se présenter aux épreuves d'instruction générale.

Le nombre d'essais dans chaque épreuve est limité à trois.

LISTE DES EPREUVES ET COEFFICIENTS POUR LE CONCOURS D'ADMISSION
D'ELEVES SOUS-OFFICIERS D'ACTIVE A L'ECOLE DE L'ARMEE DE L'AIR (EAA),
2026

Chaque épreuve est notée sur 20 et affectée d'un coefficient comme défini ci-dessous :

EPREUVES	DUREE	COEFFICIENT	
		Option sciences	Option lettre
Mathématiques	04H00	04	02
Sciences physiques	04H00	04	
Français	04H00	02	04
Anglais	02H00	02	04
<u>SPORTIVES</u>			
- Course de 1000m - Course de 100m - Grimper à la corde - Saut en longueur - Saut en hauteur - Lancer poids	-		02